

COMMUNIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS

MODIFICATION N°1 DU PLUI

La Communauté de communes a engagé depuis octobre 2023 la modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Cette modification doit permettre notamment de corriger des erreurs matérielles non repérées dans le document approuvé en mars 2020, mais aussi de retravailler la notion de changements de destination et de favoriser l'émergence de projets d'activités économiques dans les zones A et N, dans le respect des activités agricoles et des surfaces naturelles.

Cette procédure est bien avancée, avec une enquête publique qui était prévue en mai 2025.

Lors de la consultation des Personnes Publiques Associées, étape indispensable au respect de la procédure, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a demandé la réalisation d'une évaluation environnementale afin de mieux évaluer les incidences potentielles de cette modification sur l'environnement.

Cette décision ne permet pas la tenue de l'enquête publique telle qu'envisagée et va retarder de quelques mois l'approbation de la modification. D'ici là, les dispositions du PLUI actuel continuent donc à s'appliquer, avec toutes les limites qu'elles contiennent.

Ce décalage est indépendant de notre volonté, nous le regrettons fortement et sommes bien conscients des difficultés importantes que ce report peut entraîner pour les projets portés notamment par des entreprises pour leur développement. C'est la raison pour laquelle nous allons déposer dans les plus brefs délais une demande de recours gracieux.